

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt trois, le onze avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 06 avril 2023

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, VALLENTIEN Jennifer, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

Excusés : Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, BAYAT-RICARD Marianne.

Philippe PARENT a été élu secrétaire.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION

Par délibération du 11 avril, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts à :

- **Foncier bâti : taux communal de 6,53%**
taux départemental de 12,03%
Soit un total de 18,56 %
- **Foncier non bâti : 27,47%**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- **Taxe d'habitation : taux de 13,10%**

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Philippe PARENT



P/O Le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,
Léon DUVAL.

